|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LOGO_COLOR |  | C:\Users\ksofola\OneDrive - ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES\3. ECOWAS 2006-Present\Programmes\EDF\11th EDF\11th EDF-WACOMP\Communications\Logos\ECOWAS logo.jpg |

Formation sur l’accord de l’omc sur la facilitation des echanges

1. **INTRODUCTION**

Conclu en Décembre 2013 par les membres de l’OMC, l’Accord de Facilitation des Echanges promet une meilleure efficacité des échanges en éliminant les barrières administratives au commerce – les inspections inutiles aux frontières, la paperasse et les exigences de données excessives, les procédures manuelles, le manque de coordination entre les autorités présentes aux frontières, ainsi que les règles et procédures complexes et inefficaces. Tous ces obstacles retardent la circulation des biens et accroissent les coûts du commerce, lesquels se répercutent la plupart du temps sur les consommateurs.

Ces coûts affectent toutes les entreprises, mais en particulier les PME qui manquent souvent des moyens et capacités pour supporter les coûts inhérentes aux règles complexes et lentes ainsi que d' autres mesures non tarifaires. Ceci représente une charge significative pour PME relativement à leur faible volume commercial et affaibli leur compétitivité en tant que fournisseurs. De même, ces barrières freinent leur intégration dans les chaines de valeur régionales et internationales.

L’Accord de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la Facilitation des Echanges est un outil très important pour les économies afin d’améliorer leur environnement des affaires. L’allègement du cout, du temps et des procédures pour conduire les affaires et faire du commerce ne relève plus du simple choix politique. Il est impératif pour accroitre la compétitivité d’une économie et attirer les investissements.

Pour les entreprises, en particulier celles petites et moyennes (PME), la mise en œuvre de l’Accord sur la Facilitation des Echanges par les autorités nationales et régionales trace le chemin de leur internationalisation en leur permettant d’accéder aux chaines de valeurs internationales de façon rapide et à moindre cout. Les PME peuvent également bénéficier de l’Accord en ayant maitrisé comment les nouvelles procédures contribueront à l’atteinte de leurs objectifs d’affaire. À l’image des autres accords de l’OMC, le niveau de réalisation des bénéfices attendus dépendra en grande mesure de comment l’Accord est mis en mise en œuvre à travers les lois et pratiques au niveau national. Même si la responsabilité de la mise en oeuvre incombe principalement aux membres de l’OMC, les entreprises jouent un rôle crucial dans le processus de consultation en vue d’éclairer les autorités sur la meilleure façon d’appliquer l’accord en tenant compte de l’environnement national. La volonté politique est donc un élément capital pour aboutir aux fins et bénéfices de l'Accord.

1. **DETAIL DU COURS**

* Langue: Français
* Format: 2 sessions de 2 heures chacune sur deux jours consécutifs. Les supports de cours doivent être distribués en avance.
* Plateforme: Zoom
* Public cible : Institutions et Agences Spécialisées de la CEDEAO ; Fonctionnaires des États membres basés dans les capitales ; Délégués basés à Genève / Bruxelles ; Chambres de Commerce ; et Comités Nationaux de Facilitation des Echanges (CNFE)
* Objectifs:
  + Une courte révision de l'AFE pour actualiser la connaissance et compréhension des participants ;
  + Aperçu et entrainement sur l'utilisation de la base de données de l'AFE,
  + Familiariser les participants avec le calendrier actuel proposé pour la mise en œuvre de l'AFE au niveau régional dans l’espace CEDEAO.
  + Renforcer les connaissances des participants sur comment utiliser les informations fournies dans la base de données pour identifier des domaines où il est possible d’adopter une approche régionale aussi bien pour la mise en œuvre que pour la recherche d’assistance et de renforcement de capacités.
  + Meilleure compréhension sur l'importance et rôle des Comités Nationaux de Facilitation des Echanges
  + Mieux se familiariser avec le rôle du Mécanisme pour l’Accord de Facilitation des Echanges de l’OMC qui aide les Membres à accéder à l’assistance et au renforcement de capacités dont ils ont besoin.
  + Informer les participants sur comment obtenir les financements fournis par le Mécanisme de l’Accord de l’OMC sur la Facilitation des Echanges.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **PROGRAMME**

***Lundi, 5 Octobre 2020, 10:00 – 12:00 (GMT)***

Conférencier/exposant : Alejandro Gamboa-Alder, Secrétaire du Conseil de Marchandises de l'OMC

* Examiner les dispositions de l’AFE
* Questions-Reponses
* Rôle des Comités Nationaux de Facilitation des Echanges

***Mardi, 6 Octobre 2020, 10 :00 – 12 :00 (GMT)***

Conférencier/exposants : Alejandro Gamboa-Alder et Aisha Sarr

- En se basant sur les données contenues dans la base de données de l'AFE de l'OMC, Familiariser les participants avec les informations suivantes :

* + Feuille de route actuelle pour la mise en œuvre de l’AFE dans l’espace CEDEAO comme indiqué dans la notification des catégories et du calendrier par les Etats membres de la CEDEAO
  + Les notifications des Etats membres de la CEDEAO relatives à leurs besoins en matière d’assistance technique et de renforcement des capacités
  + Notification des pays enclavés de l’espace CEDEAO sur les dispositions relatives au transit
  + Le Mécanisme pour l’Accord de l’OMC sur la Facilitation des Echanges et son rôle d’assistance au pays membres.
  + Comment faire une demande de financement
* Questions & Reponses